

Compte rendu conseil municipal du 11 janvier 2023

Achat parcelle AB 106

Suite à la proposition des héritiers de M. BOIS Jean-Luc de céder la parcelle AB 106, située à Crux la Ville 3 rue de l'Ouche aux Chiens, au prix de 5000€ net vendeur, le conseil municipal, décide à d'acquérir cette parcelle constructible, desservie en eau et en électricité au prix de 5000€ net vendeur auxquels s'ajoutent les frais d'actes notariés.

Etat d'assiette et destination des coupes de bois

A été présentée en réunion du conseil municipal, la proposition d'état d'assiette des coupes faite par l'ONF ci-dessous (tableaux 1 et 2) :

Tableau 1 : Coupes proposées à l'état d'assiette 2023

Parcelle ou unité de gestion	Surface à désigner (ha)	Type de coupe	Destination des produits BO/BI/BE (1)	Année prévue à l'aménagement (2)	Justifications (3)
2-3-4	32.94	Cloisonnements+Eclaircie	BI	2024	Projet de desserte
11	12.85	Coupe sanitaire	BI	2032	Sécurisation de l'étang
17-18	24.62	Amélioration	BO	2022	

(1) Destination (vente, délivrance...) des types de produits (BO = Bois d'œuvre, BI = Bois d'industrie, BE = Bois énergie)

(2) Indiquer l'année prévue à l'aménagement ou N.P si la coupe n'est pas prévue à l'aménagement

(3) Si la coupe proposée n'est pas prévue à l'année 2022 dans l'aménagement, indiquer la raison de l'ajout de la coupe

Tableau 2 : Coupes prévues à l'aménagement en 2023 et non proposées pour des motifs techniques

Parcelle ou unité de gestion	Surface à désigner (ha)	Type de coupe	Proposition : R = report S = suppression	Justifications
25	11.17	Amélioration	Report	Diamètre insuffisant
26	10.94	Amélioration	Suppression	Déjà martelée sur l'EA 2022

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

1) DECIDE ET ARRÊTE l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2023 selon les modalités suivantes (tableau 3) :

2)

Tableau 3 : Décisions de la commune

Liste des parcelles dont l'inscription à l'état d'assiette est validée par la commune	Liste des parcelles non proposées à l'état d'assiette dont l'inscription est demandée par la commune		Liste des parcelles dont l'inscription à l'état d'assiette est refusée par la commune	
	Parcelle	Justifications	Parcelle	Justifications
	8-9-10-11	Mortalité et dépérissement important des chênes pédonculés suite au changement climatique (période de chaleur intense et sécheresse des sols) sur ce canton Coupe rase programmée d'une parcelle privée le long du canton de Sarroy qui va occasionner des désordres. Une expertise doit être réalisée en avril par les agents de l'ONF et en fonction du résultat une coupe sanitaire des dépérissants sera décidée par la commune		
	17-18	Ces deux parcelles seront retirées de l'état d'assiette si les prix sont trop bas et la coupe sera reportée à une date ultérieure		

3) DECIDE de la destination des coupes de l'état d'assiette de l'exercice 2023, ainsi que des modalités de leur commercialisation

Parcelle (UG)	Type de produits BO = bois d'œuvre BI = bois d'industrie BE = bois énergie	Mode de vente	Mise à disposition des bois	Autre choix (A préciser)
2-3-4		<input type="checkbox"/> Vente de gré à gré par soumission <input type="checkbox"/> Contrat d'approvisionnement <input type="checkbox"/> Délivrance*	<input type="checkbox"/> Bois sur pied <input type="checkbox"/> Bois façonné	
8-9-10-11		<input checked="" type="checkbox"/> Vente de gré à gré par soumission <input type="checkbox"/> Contrat d'approvisionnement <input type="checkbox"/> Délivrance*	<input checked="" type="checkbox"/> Bois sur pied <input type="checkbox"/> Bois façonné	Les houppiers seront réservés par la commune pour les droits d'affouages

*Pour la délivrance de bois **sur pied** des bois d'affouage, le conseil municipal désigne comme garants (bénéficiaires solvables) de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied : M. JOLY Claude, M. GOBY Jean-François, M. SKIERA Philippe

Demande d'une subvention de 2000€ à la Camosine pour la 2^e tranche de travaux de la toiture et des enduits de l'église

Bail de chasse

Suite à la demande de plusieurs sociétés de chasse il a été décidé, en accord avec la société de chasse communale, d'abandonner certaines parcelles attribuées auparavant à la chasse communale.

Demande de M. COLLOT : Accord parcelle Le Coudray 10.68ha à 320€ à l'année

Demande de M. Coquille Les Rêpes : Position 17ha350 à 20€ l'ha

Demande de M. Rollet, rattaché à la chasse communale pas de parcelle

Chasse Rigole d'Aron : pas de parcelle

Demande de M. Debeuret : Pas de parcelle

Chasse communale : En cas de refus de M. Coquille de chasser la parcelle des Rêpes celle-ci sera attribuée à la chasse communale

Souvenir Français

Restauration des tombes des combattants des deux guerres : il faut répertorier les tombes concernées la restauration sera étudiée ultérieurement avec le Souvenir français

Demande de subvention du collège de St Saulge pour voyage à Berlin : Accord de 50€ par élève de Crux la Ville

Demande de forfait communal pour les élèves scolarisés à St Léonard : refus du conseil municipal qui peut assurer la scolarisation et l'accueil péri scolaire

Travaux de dissimulation et d'enfouissement des réseaux électriques dans le bourg de Crux la Ville, les travaux seront inscrits au budget primitif 2023.

Un terrain a été demandé pour faire de la permaculture, la commune ne dispose pas de terrain à mettre à disposition

Affouages 2023 : En attente de confirmation de EBE pour la coupe des affouages

Délibération pose de caméra de surveillance près des containers au Merle

Pose d'un miroir dans le bourg au croisement de la Place de la Mémoire et de la rue de la Grand'Fontaine

Demande de mise à disposition de la salle des fêtes gratuitement lors d'un décès : le conseil municipal refuse.